

213C1322

FR0000035743-OP024-AS11

3 septembre 2013

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ETAM DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

- 1 - Le 3 septembre 2013, Natixis, agissant pour le compte de la société de droit belge Finora¹, cette dernière agissant de concert avec la famille Tarica, MM. Pierre Milchior, Laurent Milchior, Mmes Vanessa Milchior et Rachel Milchior, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ETAM DEVELOPPEMENT, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général.

A ce jour, l'initiateur détient :

- directement 2 773 680 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant autant de droits de vote, soit 34,75% du capital et 24,07% des droits de vote de cette société² ;
- de concert avec la famille Tarica, MM. Pierre Milchior, Laurent Milchior, Mmes Vanessa Milchior et Rachel Milchior, 5 419 317 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 7 761 454 droits de vote, soit 67,89% du capital et 67,34% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pierre Milchior	723 472	9,06	1 183 944	10,27
Laurent Milchior	361 820	4,53	723 640	6,28
Vanessa Milchior	361 820	4,53	723 640	6,28
Rachel Milchior	1 820	0,02	3 640	0,03
Finora	2 773 680	34,75	2 773 680	24,07
Sous-total famille Milchior	4 222 612	52,90	5 408 544	46,93
Famille Tarica	1 196 705	14,99	2 352 910	20,42
Total de concert	5 419 317	67,89	7 761 454	67,34

La société Finora s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **23 €**, la totalité des 2 563 230 actions ETAM DEVELOPPEMENT existantes non détenues par elle et les membres du concert susvisé, représentant 32,11% du capital de cette société.

L'initiateur n'a pas l'intention de mettre en œuvre de retrait obligatoire sur les actions de la société à l'issue de l'offre.

¹ La société Finora est détenue par M. Pierre Milchior et ses enfants.

² Sur la base d'un capital composé de 7 982 547 actions représentant 11 525 250 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Il est précisé que les sociétés Inteco³ et Linto⁴, et M. George Lindemann se sont engagés à ne pas apporter à l'offre les actions ETAM DEVELOPPEMENT qu'ils détiennent et sont ainsi réparties :

Actionnaires ayant conclu un engagement de non apport à l'offre	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Inteco	583 037	7,30	1 166 074	10,12
Linto	564 275	7,07	1 128 550	9,79
M. George Lindemann	2 424	0,03	2 424	0,02
Total	1 149 736	14,40	2 297 048	19,93

Il est précisé que la société ETAM DEVELOPPEMENT a déposé parallèlement un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions au prix unitaire de 23 € (cf. D&I 213C1323 de ce jour⁵). Ce projet d'offre porte sur un maximum de 798 254 actions soit 10,00% du capital de cette société.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société ETAM DEVELOPPEMENT (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société ETAM DEVELOPPEMENT comporte le rapport du cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot, mandaté par la société ETAM DEVELOPPEMENT comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières du projet d'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I, 1° du règlement général.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les actions ETAM DEVELOPPEMENT (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les actions ETAM DEVELOPPEMENT (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

³ Société de droit américain contrôlée par la famille Lindemann.

⁴ Société de droit américain contrôlée par la famille Lindemann.

⁵ Il est précisé que dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par ETAM DEVELOPPEMENT, les engagements de non apport susvisés ont également été souscrits par les sociétés Inteco, Linto, et M. George Lindemann.